

Attention, chemin de l'école

ADAPTER  
LA VITESSE

Observer / Ralentir / S'arrêter

# Affiche accrochée?

## Faites une saisie sans tarder.

En accrochant nos affiches de prévention, vous contribuez grandement à sensibiliser la population aux risques d'accident.

Pour savoir où nos messages de prévention sont visibles, nous enregistrons désormais les affiches sous forme électronique. C'est là que nous avons besoin de votre aide.

Un grand merci pour votre engagement.  
L'équipe du BPA

### Qu'est-ce qui a changé?

Une fois les affiches accrochées, vous saisissez chaque emplacement avec votre smartphone. Le code QR est imprimé sur l'affiche (en haut à droite).

La saisie est simple et ne prend que quelques minutes. Découvrez au verso comment cela fonctionne.

### Pourquoi procédons-nous à ces saisies numériques?

Ces saisies permettent au BPA et à ses partenaires d'obtenir un aperçu des lieux d'affichage et du nombre d'affiches de la campagne Chemin de l'école visible dans toute la Suisse.

Plus d'informations,  
les instructions  
et le concours sur  
[bpa.ch/affiches](http://bpa.ch/affiches)

### Participez et gagnez

Pour vous remercier de votre soutien, nous vous donnons la possibilité de participer à notre concours. Nous mettons en jeu 20 bons Galaxus d'une valeur de 200 francs chacun.

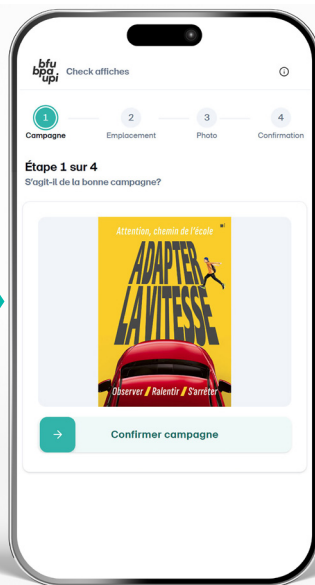
### Contact

Marianne Sterchi, [m.sterchi@bpa.ch](mailto:m.sterchi@bpa.ch), ou  
Pia Fischer, [p.fischer@bpa.ch](mailto:p.fischer@bpa.ch)  
Tél. 031 390 22 22

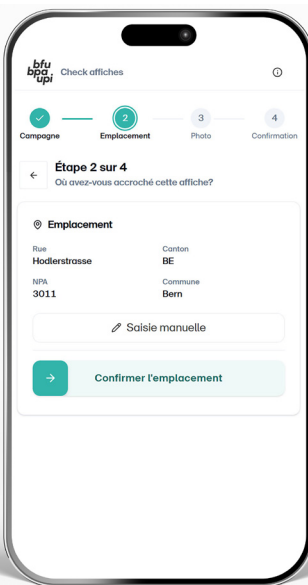
**bfu**  
**bpa**  
**upi**

Bureau de prévention  
des accidents

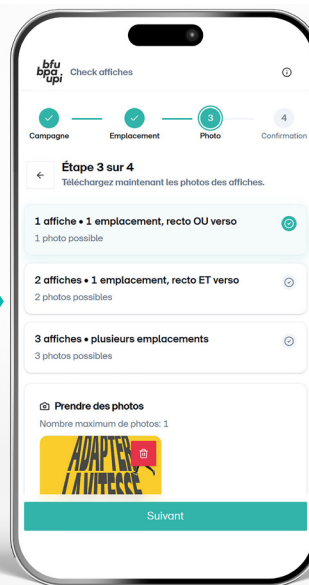
## Voici comment faire



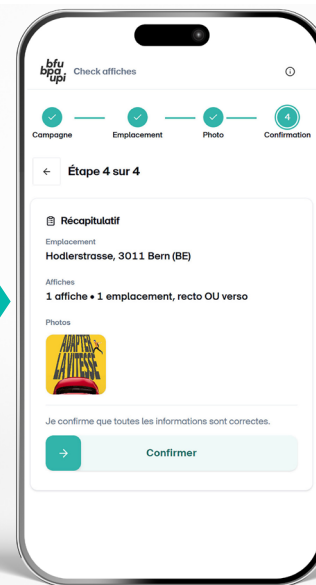
- 1 Accrochez l'affiche comme d'habitude.
- 2 Scannez le code QR figurant sur l'affiche en haut à droite avec votre smartphone.
- 3 Confirmez la campagne.



- 4 Autorisez, vérifiez ou modifiez l'emplacement et validez-le.



- 5 Indiquez le nombre d'affiches.
- 6 Prenez une photo de l'emplacement d'affichage et téléchargez-la.



- 7 Envoyez la saisie et c'est terminé!

Pour des raisons tenant à la protection des données, veuillez noter que les photos ne doivent pas comporter de personnes, de véhicules, de plaques de contrôle, de bâtiments ou de terrains privés reconnaissables.